

COMMUNE DE STOSSWIHR

Arrondissement de Colmar
Haut-Rhin

SERVICE DE DISTRIBUTION

PUBLIQUE D'EAU POTABLE

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE

EXERCICE 2024

Application de la loi n° 95-101 du 02 février 1995
Et du décret n° 2007-675 du 02 mai 2007 relatif aux rapports annuels
Sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable
Et de l'assainissement

I- CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

Présentation du territoire desservi

Compétences liées au service :

- production
- protection des points de prélèvement
- traitement
- distribution

La commune de STOSSWIHR, située dans la vallée de Munster, est une commune rurale qui compte 1 363 habitants (recensement INSEE décembre 2023).

Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie communale.

Estimation de la population desservie

Le service public d'eau potable dessert 1340 habitants environ.

Nature des ressources en eau

La commune est essentiellement alimentée en eau potable par des sources situées au sud-ouest de la Commune. Ces sources sont au nombre de huit et ont été captées entre 1907 et 1968, dans des vallons situés en rive droite de la petite Fecht à l'ouest du Sattelkopf. Pour la localisation des points de prélèvement, il y a lieu de se référer au plan joint en annexe 1.

Ces sources alimentent les deux réservoirs de la commune qui desservent chacun environ la moitié du village.

La source du Sattel alimente aussi un petit réservoir au Brachaker, qui dessert en direct 3-4 habitations.

En période estivale, les sources communales s'avèrent quelquefois insuffisantes et l'un des réservoirs est alors alimenté à partir de la conduite de la ville de Munster reliant le

forage d'Ampfersbach, exploité par la ville de Munster. Grâce à ce secours, la distribution en eau est toujours assurée.

Le réservoir d'Ampfersbach, construit en 1906, est situé à 528 mètres d'altitude, dessert 5 km de réseau.

Il a une capacité de 200 m³, dont 100 m³ de réserve incendie.

Le réservoir de Stosswihr, construit en 1907 (reconstruit en 1927), est situé à 488 mètres d'altitude, dessert 4 km 700 de réseau.

Il a une capacité de 250 m³, dont 125 m³ de réserve incendie.

Les deux réservoirs permettent une réserve d'eau correspondante à plus d'une journée de consommation.

Ils sont reliés par un réseau de 1 km 130.

Les canalisations sont en fonte de diamètre 80-100.

Nombre d'abonnements

Les habitations desservies par le réseau communal d'eau potable sont dotées de compteurs individuels. Le parc actuel affiche 582 compteurs, (selon les factures éditées, variation possible d'une année sur l'autre).

Il fait l'objet, chaque année, d'un renouvellement des compteurs les plus anciens.

Volumes vendus au cours de l'exercice

DESIGNATION	Total m ³ /an
Aux abonnés domestiques	55 307

Linéaire de réseaux de desserte

Le linéaire du réseau de canalisation du service public d'eau potable est de 10 km 830.

II- TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

Modalité de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

	Rémunération du service	1 ^{er} janvier de l'exercice
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)	Location compteur	20 €
Part fixe (€ HT/an)	Remplacement compteur endommagé	122 €
Part variable (€ HT/m3)	Consommation d'eau	2.10 €
Taxe et redevances		
€ HT/m3	Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	0.350 €

Le service n'est pas assujetti à la TVA.

Il n'existe pas de tarification différente suivant les tranches de consommation.

Le tarif 2024 a été fixé par délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2023 effective à compter du 1^{er} janvier 2024.

Facture d'eau type

Facture pour une consommation de 120 m3/an et évolution par rapport à N-1

Désignation	Quantité	Prix 2023	Prix 2024	Montant 2023	Montant 2024	Variation %
Consommation	120	2.00 €	2.10 €	240.00 €	252.00 €	5 %
Redevance pollution domestique	120	0,350 €	0.350 €	42.00 €	42.00 €	0 %
Location compteur	1	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	0 %

Total sans compteur	302.00 €	314.00 €	3.97 %
----------------------------	----------	----------	--------

La redevance de l'Agence a été remplacée par une redevance de pollution domestique due par tous les abonnés et une redevance pour la modernisation des réseaux de collecte, due par les abonnés assujettis à la redevance d'assainissement.

Conformément à la loi NôTRE du 03/08/2018, modifiée par la loi du 27/12/2019, la compétence assainissement est transférée à la CCVM depuis le 01/01/2024.

Recettes

Ventes d'eau	116 146.50 €
Location compteurs	11 650.00 €
FCTVA	26 507.33 €
Subvention	0 €

III- FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Montants financiers

Montant des travaux engagés	83 944.80 €
Montant des subventions	0 €

Etat de la dette du service

Le service de l'eau potable ne supporte pas de dette en 2024.

Travaux prévus

Dans le cadre d'une amélioration et de préservation des ressources en eau potable, la commune a mandaté le cabinet BEREST afin d'élaborer un schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Libellé	Amortissements
Extension et Travaux sur conduites d'eau	16 703.08 €
Compteurs d'eau	1 645.03 €
Mise à niveau tampon AEP RD417	185.98 €
Bouches à clé, vannes, hydrants	2 798.50 €
Travaux réservoirs + sources	4 798.00 €

IV- INDICATEURS DE PERFORMANCE

Qualité de l'eau

Réservoirs STOSSWIHR

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de Conformité
Bactériologie	19	0	100 %
Nitrates	1	0	100 %
Pesticides	0	0	100 %
Fluor	0	0	100 %
Dureté	1	0	100 %
Equilibre calco-carbonique	0	0	100 %

Réservoir BRACHACKER

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de Conformité
Bactériologie	11	0	100 %
Nitrates	1	0	100 %
Pesticides	1	0	100 %
Fluor	1	0	100 %
Dureté	1	0	100 %
Equilibre calco-carbonique	0	0	100 %

En 2024, l'eau produite et distribuée par la commune est conforme aux limites de qualité bactériologique et physico-chimiques en vigueur.

Périmètres de protection pour les captages : arrêté préfectoral n° 31875 du 07 août 1973 modifié par l'arrêté n° 73640 du 10 juin 1983

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 80 %.

Rendement du réseau de distribution

Peu de données significatives sont disponibles en ce qui concerne les volumes produits et les débits d'étiage. Le volume n'étant pas quantifié lors du captage, il est impossible de déterminer les pertes.

Volume produit	/
Volume importé	/
Volume exporté	/
Volume mis en distribution	55 307
Pertes	/
Volume consommé autorisé	/
Volume comptabilisé	55 307
Volume consommateurs sans comptage	0
Volume de service du réseau	0

ANNEE	VOLUME VENDU	ANNEE	VOLUME VENDU
2019	60 656	2022	59 814
2020	56 314	2023	62 311
2021	58 795	2024	55 307

M3 au total (les 6 années)	353 197
Moyenne m3/jour sur cette période	161.28

Il résulte de ces données chiffrées un volume consommé de 161 m3/jour en moyenne. Tenant compte de la population, soit 1 363 habitants, la consommation moyenne journalière est d'environ 118 litres par habitant et par jour.

Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés

(volume mis en distribution – volume comptabilisé) / 365 jours / linéaire de réseau
ne peut être défini.

Indice linéaire de consommation

L'indice linéaire de consommation

(volume comptabilisé / 365 jours / linéaire de réseau)

Soit $55\,307 / 365 / 10.830 = 13.99$

Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes

(volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / 365 jours / linéaire de réseau
ne peut être défini.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 80 %.

Fait à Stosswihl, le 10 juin 2025

Daniel THOMEN

Maire de Stosswihl



Schématisation du réseau d'eau potable

Schéma synoptique du réseau d'eau potable

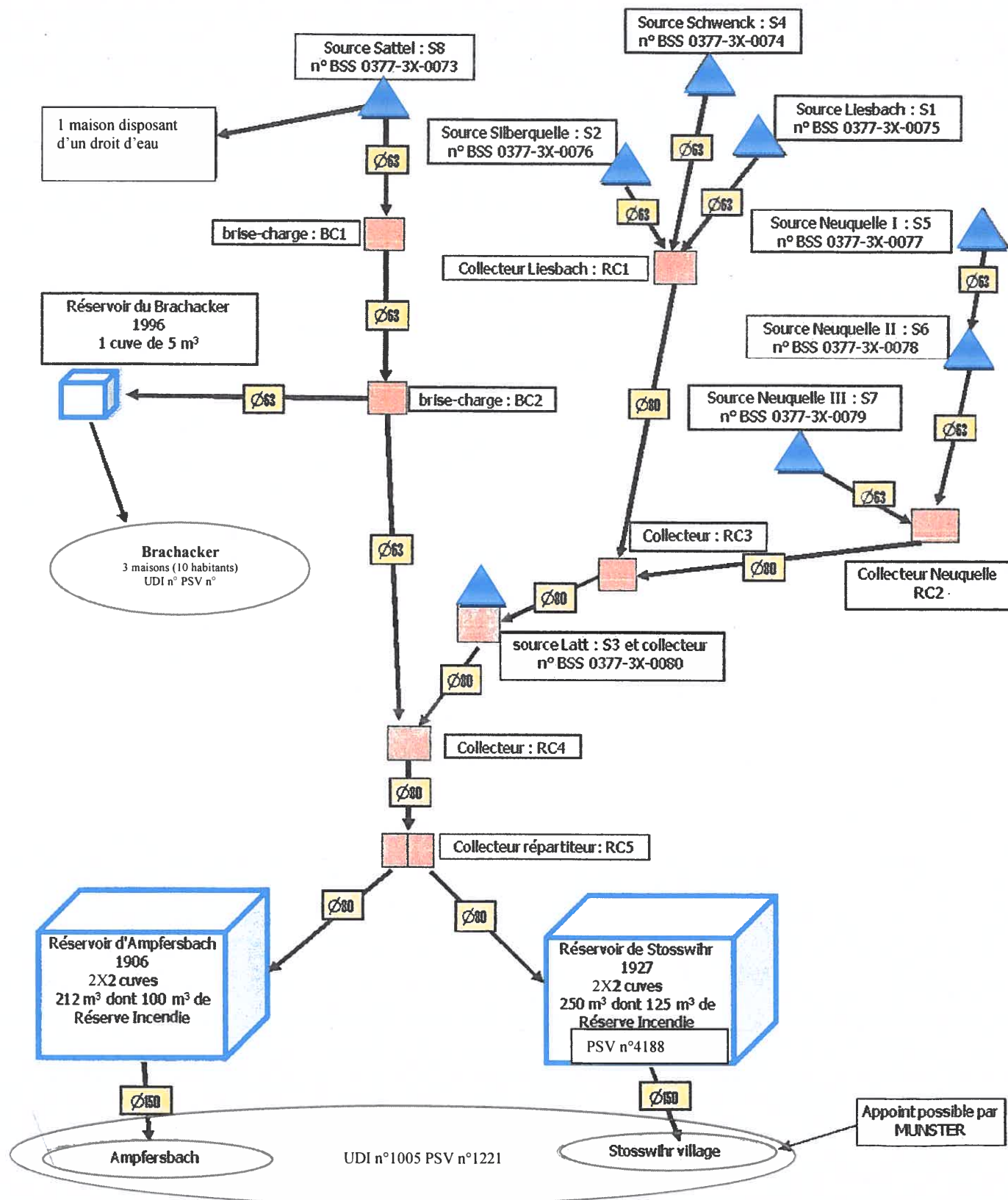
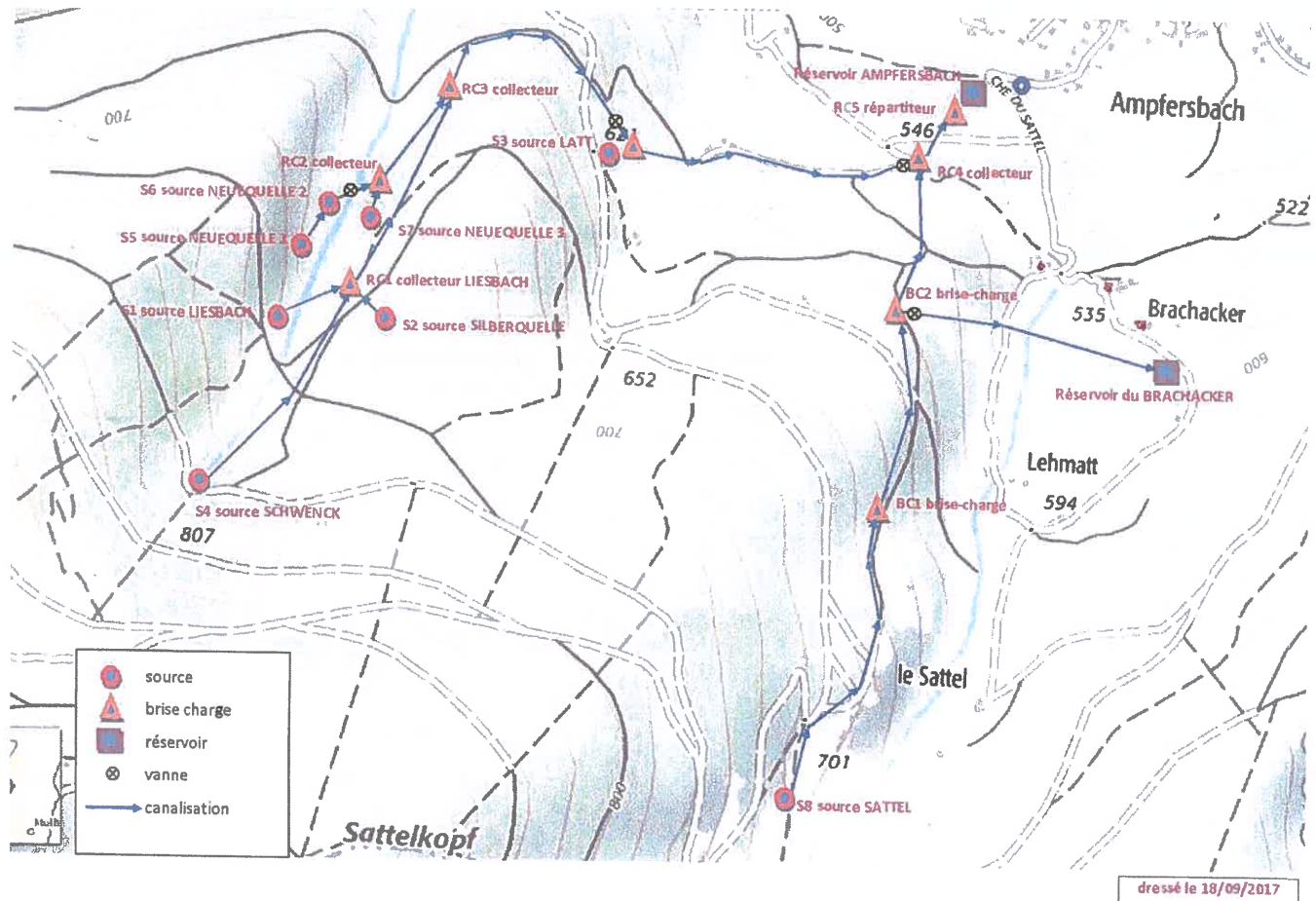


Schéma de base SATEP Conseil départemental 68. Document actualisé et remis par la commune de Stosswihr. Complément apporté par l'ARS concernant les UDI (Unité de Distribution) et les PSV (Points de surveillance)

Plan de situation géographique des ouvrages



Carte des périmètres de protection

Tracé du périmètre de protection rapprochée des sources du Massif du Gaschney.
Arrêté préfectoral du 7 août 1973 modifié les 9 septembre 2010 et le 15 janvier 2014

